

Traction équine et conduite d'attelages

RNCP40798 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	210, 213, 311
Formacode(s)	42691, 15479, 21053, 21042, 31854
Code(s) ROME	A1100
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION	13001044000019	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA DE BAR LE DUC	19550752000011	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA RETHEL	19080804800010	Former et organiser l'évaluation
LYCEE AGROENVIRONNEMENTAL 62	19622257400010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le périmètre de ce certificat de spécialisation est celui de la conduite d'un attelage d'équidés tels que les chevaux, les ânes ou les mulets, dans ses différents usages du transport de personnes et de biens, jusqu'au travail des sols, au débardage et aux interventions au bénéfice de l'entretien des espaces naturels.

La traction animale est restée jusqu'au début du XX^{ème} siècle, un des principaux moyens pour l'homme de se déplacer, de cultiver les champs, la vigne, d'intervenir en forêt au civil ou sur le plan militaire. En 1930, elle représentait plus de 85% des 3 millions de chevaux présents sur le territoire français. Si avec le développement des véhicules motorisés, l'attelage s'est progressivement circonscrit à un usage essentiellement sportif et de loisirs, d'autres usages plus fonctionnels ont cependant perduré. En 2022, le nombre de propriétaires d'équidés de travail a légèrement augmenté à hauteur 9% de l'ensemble des 88 700 transactions d'équidés totales, versus 8% en 2017.

Le transport de personnes et l'animation autour de la voiture attelée d'un seul ou d'une paire de chevaux représentent l'activité la plus fréquente pour les professionnels du menage. Transporter des marchandises ou collecter des déchets grâce à la traction hippomobile se pratique en milieu urbain, créant ainsi du lien social grâce à l'animal et son meneur. Dans les domaines de la viticulture et du maraîchage, la traction animale valorise des pratiques respectueuses des sols, des plantations de même que le débardage en forêt permet d'accéder à des grumes sur des sites dont il faut protéger la biodiversité.

En matière environnementale, la préservation des milieux naturels est favorisée par les interventions du meneur et de son attelage en lieux et place de moyens motorisés trop impactant pour les sols ou moins maniables.

La spécialité rénovée « traction équine et conduite d'attelages » du CS s'inscrit dans les politiques publiques suivantes :

- Plan Enseigner à Produire Autrement 2 (EPA II) ;
- Développement durable ;
- Bien-être animal ;
- Changement climatique ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Handicap.

ACTIVITÉS VISÉES

- Organisation et préparation d'une intervention dans son domaine d'activité
- Entretien et préparation des équidés
- Maintien de la condition physique, cognitive de l'animal et entretien du lien équidé/meneur, au travail
- Réglage et entretien du matériel et équipements de l'ensemble attelé
- Conduite de l'ensemble attelé
- Conduite d'une voiture attelée en simple et en paire
- Conduite en traction équine de travaux agricoles ou forestiers

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Organiser des interventions d'attelage ou de traction équine

- Élaborer une intervention en attelage ou en traction équine
- Préparer une intervention en attelage ou en traction équine

Préparer des équidés à des interventions d'attelage ou de traction

- Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des équidés de travail
- Entraîner des équidés de travail

Réaliser des interventions d'attelage ou de de traction équine

- Préparer un ensemble attelé
- Mener un ensemble attelé

Blocs de compétences

RNCP40798BC01 — Organiser des interventions d'attelage ou de traction équine

LISTE DE COMPÉTENCES

- Élaborer une intervention en attelage ou en traction équine
- Préparer une intervention en attelage ou en traction équine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Élaborer une intervention en attelage ou en traction équine

- Évaluation des conditions technico-économiques d'une intervention d'attelage ou de traction équine : Le candidat analyse les caractéristiques de l'intervention et repère les risques et les difficultés sur le terrain afin d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'intervention.
- Choix des modalités techniques de l'intervention : Le candidat met en lien les caractéristiques techniques et les moyens dont il dispose pour élaborer l'intervention.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Préparer une intervention en attelage ou en traction équine

- Constitution de l'attelée : Le candidat choisit le ou les équidés en fonction de leur potentiel et de leur état de forme, des caractéristiques du lieu et des modalités techniques de l'intervention.
- Préparation matérielle et logistique de l'intervention : Le candidat vérifie le matériel et prévoit les approvisionnements nécessaires pour un travail en sécurité de l'équipage sur l'espace d'intervention.

RNCP40798BC02 — Préparer des équidés à des interventions d'attelage ou de traction

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des équidés de travail
- Entraîner des équidés de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des équidés de travail

- Évaluation des besoins des équidés : A partir de l'observation régulière des équidés dans leur environnement, le candidat évalue leur état de forme et leur bien-être et repère des anomalies pour décider de la conduite à tenir.
- Réalisation technique des interventions : Le candidat met en œuvre en sécurité les techniques spécifiques aux opérations courantes de suivi sanitaire et d'alimentation.
- Relation aux équidés : Le candidat est vigilant aux réactions des équidés lors des interventions : il adopte un comportement qui les rassure et les met en confiance pour favoriser leur coopération

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Entraîner des équidés de travail

- Évaluation des besoins d'entraînement : Le candidat repère des besoins d'amélioration du potentiel physique ou de comportements de ses équidés au travail pour définir une stratégie d'entraînement.
- Mise en œuvre d'une séance d'entraînement pour un ou des équidés : Le candidat fait un choix de situation d'entraînement relatif aux travaux attelés ou de traction et utilise les techniques adaptées pour maintenir ou développer le potentiel des équidés dans le respect du bien-être des équidés et de la sécurité.
- Renforcement de la coopération avec le ou les équidés : A partir de son observation des réactions de l'équidé, le candidat adapte sa communication et son action pour favoriser l'engagement de l'équidé dans le travail et consolider ses apprentissages.

RNCP40798BC03 — Réaliser des interventions d'attelage ou de traction équine

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer un ensemble attelé
- Mener un ensemble attelé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Préparer un ensemble attelé

- Garnissage du ou des équidés : Le candidat dispose les pièces de harnachement et effectue les différents réglages en fonction des caractéristiques des équidés et du travail à effectuer pour leur assurer un confort optimal et un travail en sécurité.
- Mise à la voiture ou attelage du matériel : Le candidat attèle en sécurité le ou les équidés et effectue les vérifications et les réglages des équipements en fonction du travail à réaliser pour obtenir un ensemble attelé fonctionnel et fiable

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Mener un ensemble attelé

- Conduite des équidés dans le travail
: Le candidat ajuste ses demandes au cours du travail afin de maintenir les équidés dans des conditions optimales de locomotion et d'effort et d'assurer la sécurité de l'ensemble.
- Réalisation technique du travail : Le candidat met en œuvre les techniques adaptées à la nature et au contexte de l'intervention afin de répondre aux attendus.
- Coopération avec le ou les équidés : A partir de sa perception des résistances et de son observation continue de l'attitude du ou des équidés, le candidat favorise par sa communication la compréhension des ordres et le maintien de l'engagement dans le travail.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le salarié : titulaire de l'emploi dispose d'une grande autonomie dans la conduite de l'équidé qu'il mène. Les choix et décisions qu'il a à prendre sont récurrents, relèvent de son expertise personnelle et de l'appréciation du contexte dans lequel évolue l'attelage. Le travail du cocher – meneur consiste à transporter en sécurité les personnes qui lui sont confiées par l'employeur ainsi qu'à conduire son attelage sans incidence pour les usagers de l'espace public. Il porte la responsabilité du respect du code de la route.

Le chef d'entreprise : conduit un attelage pour son activité propre (exemple du maraîchage et du cocher) ou en tant que prestataire de service est en charge de toutes les opérations de gestion et commercialisation liées à son activité. Il détermine si les conditions matérielles, agronomiques ou commerciales lui permettent de réaliser son objectif de travail avec la qualité attendue par lui ou ses commanditaires. Le chef d'entreprise, titulaire de l'emploi porte les mêmes obligations que le salarié vis-à-vis du public, des usagers de la voirie, auxquelles s'ajoutent celles qu'il assure

pour la pérennité de son entreprise. Il est civilement responsable des fautes de son salarié.

Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Dans l'emploi, le cocher – meneur pourra évoluer en menant un attelage en paire, en prenant le poste de responsable de plusieurs attelages et meneurs (de rares emplois), notamment dans l'entretien des espaces naturels. Il peut participer avec son attelage à des productions cinématographiques ou à des spectacles, des reconstitutions historiques. En traction agricole ou forestière, le titulaire de l'emploi sera amené à diversifier ses compétences pour suivre l'évolution de l'offre et de la demande de prestations de service « au cheval ».

Hors de l'emploi, le titulaire de l'emploi devient éleveur, maraîcher, agriculteur ou viticulteur, formateur de meneurs ou d'équidés en traction animale ou transporteur d'animaux vivants... Sa connaissance de la nature peut l'amener à la faire découvrir au public.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Cocher-meneur ou Meneur
- Charretier
- Meneur-laboureur ou Laboureur
- Meneur - débardeur ou Débardeur
- Débardeur avec des chevaux
- Prestataire de service en travaux viticoles, agricoles ou en aménagement, Jardins-Espaces Verts

Marché du travail

Aucun des métiers de ce périmètre n'est rattaché à une famille professionnelle (FAP) dans la table de passage DARES.

L'indicateur de tension et les besoins en main-d'œuvre étant tous deux publiés par famille, aucun ne peut exister ici.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D 167-3-1, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « forêt » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite de productions horticoles » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise hippique » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture »
- d'un brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage »
- d'un brevet professionnel option « responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière »
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACS'AGRI) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « viticulture-œnologie ».

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 775 €
Selon la branche	8 600 € – 8 775 €
Prise en charge	Branches concernées
8 775 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 600 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2030
Date de dernière délivrance possible	31/12/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP38658

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40798/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	1
Régions couvertes	3
Prix indicatif	620 € – 7 050 €
Durée	75 – 875 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2026 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	7 050 €
Coût moyen par dossier	7 050 €
Durée moyenne	875 h
Période	08/2026
France compétences	56 %
France Travail	44 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.